



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018 - 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Cabanac-et-Villagrains, légalement convoqué le 08 octobre 2018, s'est réuni au foyer polyvalent, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Benoît DARBO.

Etaient présents : Jacques AUDE, Thierry BLANQUE, Jean-Pierre BRUN, Guy-Jean CAMBERLIN, Béatrice CANADA, Alain COORNAERT, Benoît DARBO, Sabrina DUBERN, Frédéric GIL, Aurore LAUDET, Damien OBRADOR, Eve PARENT et Josette VALLAU

Etait représentée : Frédérique BOURVON par Thierry BLANQUE

Absents : Lionel COUBRA et Mickaël GANTOIS

Secrétaire de séance : Josette VALLAU

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H32 et une minute de silence est observée en hommage aux personnes décédées suite aux intempéries dans l'Aude.

PV du Conseil Municipal du 27 août 2018

Damien OBRADOR souhaite affirmer son soutien aux vœux exprimés par le Conseil Municipal concernant la tenue du Grand Rassemblement des Gens du Voyage.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2018 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-71

OBJET : Projet de « Maison Hantée » - Attribution d'une subvention exceptionnelle

La Halloween Haunted House ou « maison hantée » est une animation qui existe depuis le 31 octobre 2014 dans une maison au 6 allée du Bois de Bernet à Cabanac-et-Villagrains.

A cette occasion est créé un parcours qui attire plusieurs centaines de personnes dont les membres du défilé de l'APE. Du fait de l'ampleur grandissante du projet nécessitant des moyens matériels et humains adaptés (parcours de plusieurs 10aine de m² animé par des comédiens ou autres animatronics), des frais de plus en plus importants sont occasionnés chaque année.

L'organisateur, Mathias DUBOT, tient à ce que cette attraction reste gratuite et donc accessible pour tous les habitants de la commune. Afin d'aider au financement du projet, un site de financement participatif a donc été mis en place.

Mme DUBOT, invitée du Conseil Municipal, rappelle que ce projet a commencé dans le garage de la maison familiale. Chaque année, les installations s'étendent avec la mise en place de structures dans tout le jardin (projecteur, fumées...). Une 15aine de jeunes est déguisée et accueille tous les enfants qui se présentent. L'APE organise même un défilé. Quelques 200 personnes ont été recensées en 2017.

Ce projet prenant de l'ampleur, comme l'atteste la venue de personnes extérieures, il devient difficile de le financer d'où l'idée d'un financement participatif. Par ailleurs, afin de gérer au mieux cette manifestation, les organisateurs souhaitent continuer à utiliser le même emplacement.

Béatrice CANADA rappelle l'intérêt de ce parcours aménagé avec tout un jeu de rôle dans un esprit théâtral. Lors de sa venue en Mairie, il a été conseillé à Mathias DUBOT de se monter en association. L'éventualité d'une occupation de la gare de Cabanac a aussi été abordée avec la proposition de solliciter l'autorisation du CD33.

M. le Maire propose l'attribution d'une aide exceptionnelle dans les mêmes conditions que celles attribuées les années précédentes à des jeunes de la commune. Il souligne l'aspect positif de cette initiative, là où d'autres ont fait le choix de casser. Cette aide se veut comme étant un encouragement.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle de 250 € à Mathias DUBOT concernant la réalisation du projet de « Maison Hantée » dans le cadre d'Halloween.

DELIBERATION N° 2018-72

OBJET : Renouvellement du Contrat Enfance – Jeunesse pour la période 2018 - 2021

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) signé par la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) et les Communes du territoire en 2014 avec la CAF de la Gironde a pris fin le 31 décembre 2017.

Ce partenariat permet aux communes et à la CCM d'être soutenues financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. En effet, la Prestation de Service (PSEJ), générée par le CEJ et versée par la CAF aux signataires du contrat, cofinance toutes les actions éligibles.

Il est donc envisagé de poursuivre et de renouveler ce partenariat avec la CAF à travers la signature d'un nouveau CEJ pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire :

- à entreprendre les démarches de renouvellement du CEJ,
- une fois celles-ci effectuées, à signer le Contrat Enfance-Jeunesse.

DELIBERATION N° 2018-73

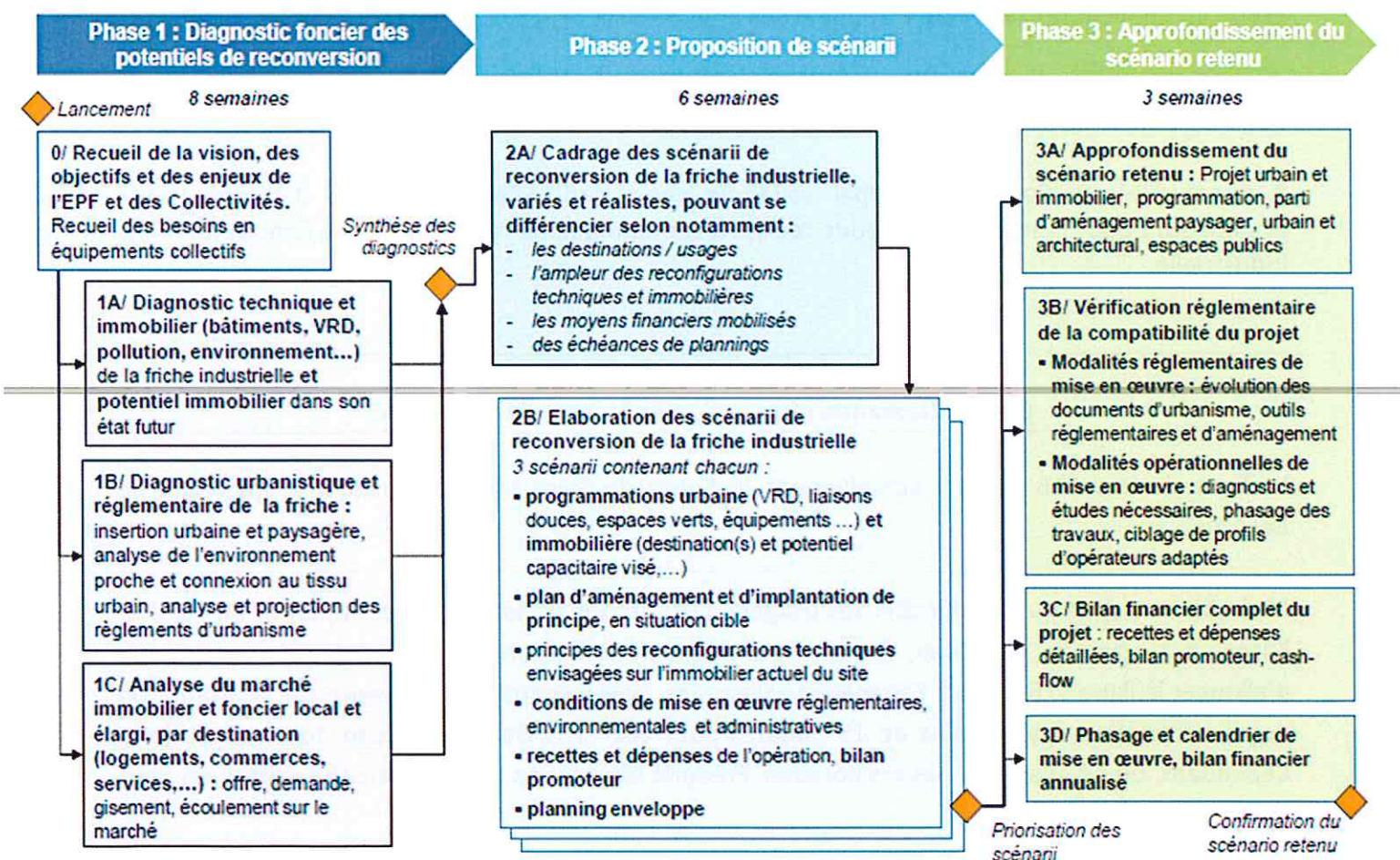
OBJET : Choix du bureau d'études pour l'étude technico-économique concernant le projet de reconversion de l'ancienne friche industrielle

L'EPFE a lancé une consultation pour le choix d'un bureau d'études concernant la réalisation d'une étude technico-économique du projet de reconversion du site.

Sept candidatures ont été reçues et seuls les 3 bureaux d'études classés premiers ont été auditionnés le mercredi 10 octobre en matinée :

- Bureau d'études FOLIA,
- HAME Architecture,
- Agence DMP.

M. le Maire précise que la sélection du bureau d'études se fait dans le cadre d'un marché public. Elle s'est portée sur HAME Architecture.



On est sur le principe d'une étude de marché innovante croisée avec le projet de réhabilitation. Frédéric GIL demande des précisions sur le choix de ce bureau d'études. M. le Maire explique que cette étude sera financée en intégralité par l'EPFE. Un travail de terrain sera fait selon une méthodologie bien établie :

Frédéric GIL demande à quel moment les élus municipaux seront consultés. M. le Maire indique que le cabinet retenu va d'abord collecter les données du terrain. Il va se rapprocher du Conseil Municipal pour prendre en compte les orientations des élus puis viendra présenter trois propositions, une seule étant retenue à la fin. Il y aura donc des allers-retours pour affiner le projet. Ce n'est pas une action visible pour le moment mais le dialogue est en cours avec notamment la collecte récente de 500 échantillons sur site. Le Conseil Municipal aura à valider ces étapes.

Frédéric GIL pense que les élus auront à être intégrés dans une équipe projet. M. le Maire propose de faire appel au groupe de travail « urbanisme » ainsi qu'au comité consultatif. Il y aura en effet un côté projet mais aussi un côté réglementaire. Dans les 12 à 18 mois à venir, cette commission sera sollicitée bien plus qu'en début de mandat. L'EPFE aidera néanmoins dans la structuration de la démarche.

L'étude prévoit 17 semaines de travail hors phases de validation. Frédéric GIL dit ne pas être inquiet sur la qualité des équipes de l'EPFE. Il faudra cependant « ingurgiter » tout ce qui sera produit. M. le Maire confirme qu'il y aura beaucoup d'interactions avec la validation de chaque étape. La convention avec l'EPFE donne 6 ans pour réaliser le projet.

Jean-Pierre BRUN indique que la commune n'est toujours pas propriétaire. M. le Maire rappelle que l'EPFE travaille avec Maître MANDON et que la propriété est purgée de tout recours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix par l'EPFE du bureau d'études HAME Architecture pour mener à bien l'étude technico-économique de reconversion de l'ancienne friche industrielle.

DELIBERATION N° 2018-74

<u>OBJET</u> : Demande d'extension de la ligne de bus n° 516

La ligne de bus 516 dessert actuellement le bourg de Saint Morillon jusqu'à la gare TER de Beautiran.

M. le Maire pense qu'afin d'inciter les usagers à utiliser les transports en commun et de faciliter l'accès à la gare de Beautiran, il peut être demandé à l'autorité organisatrice des transports d'allonger la ligne 516 jusqu'à Cabanac-et-Villagrains. Cela va dans le même sens que la promotion des bus scolaires. Il y a moins de 15 minutes pour aller à la Gare Saint Jean depuis Beautiran. Cependant, on ne changera pas les horaires. Frédéric GIL précise que la demande vaut aussi pour le retour.

Damien OBRADOR pense que c'est une démarche qui peut aboutir. Il est important de communiquer sur le sujet. Il se dit satisfait de cette initiative, qui était d'ailleurs une de ses propositions de campagne. Cette extension peut inciter d'autres administrés à prendre le bus.

M. le Maire confirme que la promotion est tout aussi importante que l'aménagement. Il espère une réponse positive de la part de la Région. A ce titre, il rappelle l'aire de covoiturage et son importance pour le milieu rural ainsi que le travail du SYSDAU notamment sur les voies pénétrantes. C'est une vision d'organisation du territoire avec le rôle de la RD651. Il y a une volonté d'aller vers l'aire aéroportuaire.

M. le Maire remercie les administrés qui lui ont suggéré cette idée.

Appelé à délibérer, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à la Région Nouvelle – Aquitaine l'extension de la ligne n° 516 de Beautiran jusqu'à Cabanac-et-Villagrains.

DELIBERATION N° 2018-75

OBJET : Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association La Mémoire de Bordeaux Contrôle (LMBC) pour la mise à disposition de maquettes

Pour rappel, des phares aéronautiques servaient aux pilotes d'avions de l'aéropostale pour les guider, à vue et de nuit, dans leur distribution du courrier, depuis Paris vers l'Afrique du Nord. Cabanac-et-Villagrains avait ainsi installé et fait fonctionner un phare aéronautique dès 1919, sur la route aérienne Paris – Pau, jusqu'à la 2ème guerre mondiale.

L'Association LMBC (La Mémoire de Bordeaux Contrôle aérien) rassemble des passionnés de l'aviation civile. Ainsi, du 28 mai au 08 juin 2018, ils sont venus gracieusement exposer au public les différentes maquettes représentatives des phares existants à l'époque mais aussi des gares respectives de Cabanac et de Villagrains. Cette exposition gratuite fonctionne à l'échelle nationale, l'Association proposant à chacune des communes ayant implanté un phare de revisiter l'histoire prestigieuse de l'aéropostale.

A l'issue de cette exposition, LMBC a décidé de donner à la commune trois maquettes aujourd'hui exposées à la Mairie : le phare aéronautique, la gare de Villagrains et la gare de Cabanac. Pour M. le Maire, c'est une façon de mettre en valeur le patrimoine bâti. Elles sont exposées dans les locaux de la Mairie.

En conséquence, il propose que le Conseil Municipal ait une reconnaissance financière vis-à-vis de LMBC. Eu égard au budget contraint de la collectivité, il propose une aide de 500 € qui permettra de reconnaître l'effort de l'association et la valeur des maquettes.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 € à l'association La Mémoire de Bordeaux Contrôle Aérien pour la mise à disposition de 3 maquettes.

DELIBERATION N° 2018-76

OBJET : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2017

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

M. le Maire note la présence de 484 installations sur la Commune, ce qui en fait une des communes les plus importantes du Syndicat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2017. -

DELIBERATION N° 2018-77

OBJET : Modification du règlement du service public d'assainissement non collectif

Lors de sa dernière séance plénière, le SIAEPA – SPANC de Saint-Selve a modifié le règlement de service du SPANC et notamment les articles suivants :

- **ARTICLE 18 modifié** : modification portant sur le contenu des différents contrôles et sur la responsabilité du SPANC
- **ARTICLE 20 modifié** : modification portant suite à la modification de la loi sur l'envoi du rapport à l'AEAG
- **ARTICLE 22 modifié** : modification portant sur la définition des éléments probants
- **ARTICLE 27 modifié** : modification portant sur la présentation du cahier de vie et mise à jour de l'installation par son propriétaire
- **ARTICLE 35 modifié** : modification portant sur le refus de contrôle

Jacques AUDE explique que ces modifications sont des mises à jour suite à des évolutions réglementaires. On vient préciser le rôle du SPANC et la nécessité d'informer l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en cas de dépassements. La majeure partie des modifications portent sur les grosses entités. Enfin, il rappelle que la commune n'est adhérente au SIAEPA que pour le volet de l'assainissement non collectif.

M. le Maire estime que ce regroupement a permis d'avoir un ETP pour faire face aux diverses missions.

Au vu du règlement présenté aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la modification du règlement du SPANC.

DELIBERATION N° 2018-78

OBJET : Transfert au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde de la compétence « éclairage public »

M. le Maire expose le projet de renouvellement de la convention arrivant à échéance au 31 décembre 2018. La compétence « éclairage public » aborde plusieurs points :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage des installations sportives extérieures, à titre optionnel ;
- Maîtrise d'œuvre confiée au SDEEG pour les travaux d'éclairage public ;
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public excepté si l'entretien est effectué en régie par la commune ;
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public ;
- Exploitation du réseau d'éclairage public.

Il s'agit d'une mutualisation sans perte de proximité. Damien ÔBRADOR souhaite que la Commune ait toujours la possibilité de maîtriser ce que l'on souhaite faire. Il expose la possibilité d'éteindre l'éclairage la nuit. C'est un coût au départ mais qui est rapidement rentabilisé. M. le Maire explique que le groupe majoritaire en a discuté mais que le débat est toujours d'actualité.

M. le Maire rappelle les 3 tranches d'amélioration de 18 000 € engagées dans le précédent mandat. Ce sont des avances du SDEEG qui ont permis le renouvellement de cartes de commandes et le changement d'ampoules. Il y a nécessité de visiter le projet : notion de ville étoilée.

Damien OBRADOR prend l'exemple de Pessac et de la pose de peintures luminescentes sur des pistes cyclables.

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2015,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain. Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de Cabanac-et-Villagrains, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté par délibération du Comité Syndical, est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants,

DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Octobre Rose** : Des manifestations se sont tenues les 06 et 13 octobre. Une centaine de personnes était présente à l'aérodrome et une collecte de fonds a permis d'obtenir environ 600 €. Il remercie Frédérique BOURVON pour son engagement.

✚ **Scènes Buissonnières** : Cette manifestation est envisagée sur 2 ans à Cabanac-et-Villagrains, du 05 au 07 juillet en 2019. Eve PARENT fait le compte rendu de la première réunion de travail. Béatrice CANADA précise que la Commune est une des dernières à accueillir ce festival. L'ampleur de l'évènement peut effrayer au départ mais on arrive toujours à mobiliser des bénévoles, certains venant de l'extérieur. L'AJM s'est positionnée. La Commune accueillante est généralement sollicitée pour donner une subvention de

3 500 à 5 000 €, selon l'aide logistique apportée. Eve PARENT insiste sur le côté enrichissant du festival.

Jacques AUDE convient qu'il ne faut pas en avoir peur mais qu'il faut être très organisé au niveau de la logistique d'où la présence indispensable des bénévoles. Il est important de montrer la cohésion des associations.

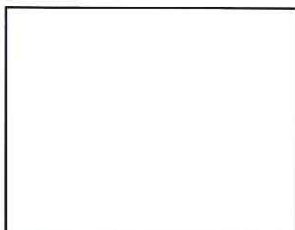
Béatrice CANADA souligne que des jeunes s'investissent et amènent leurs parents.

M. le Maire regrette l'indisponibilité d'une grande salle sur la commune. Jacques AUDE précise qu'à Castres des barnums ont été utilisés. C'est malgré tout une très bonne expérience.

M. le Maire propose de faire venir Hélène BRANEYRE, Présidente des Scènes Buissonnières, à un prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h10

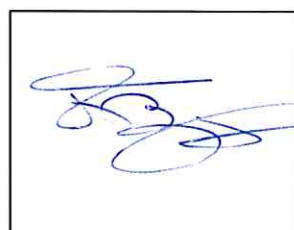
Jacques AUDE



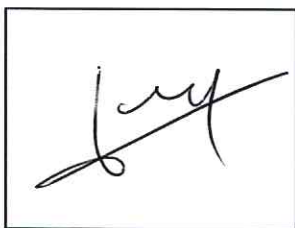
Thierry BLANQUE



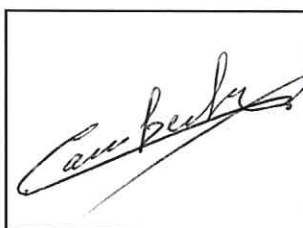
Frédérique BOURVON



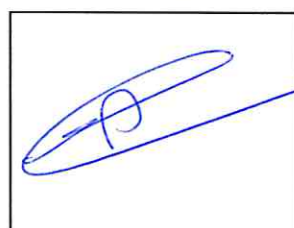
Jean-Pierre BRUN



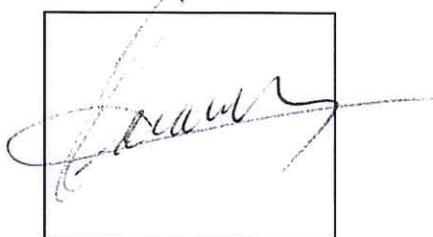
Guy-Jean CAMBERLIN



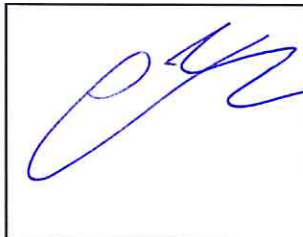
Béatrice CANADA



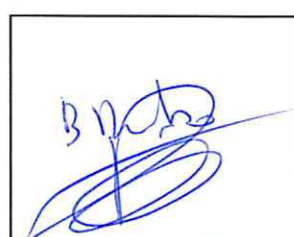
Alain COORNAERT



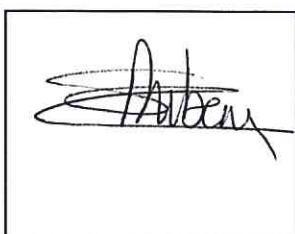
Lionel COUBRA



Benoît DARBO



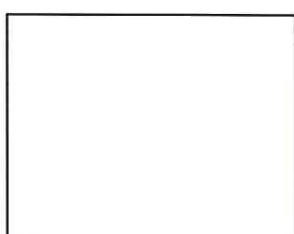
Sabrina DUBERN



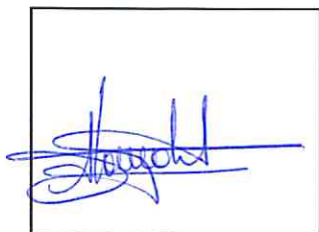
Mickaël GANTOIS



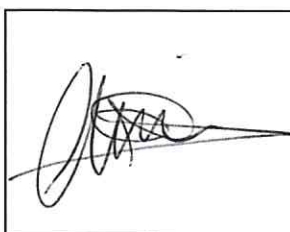
Frédéric GIL



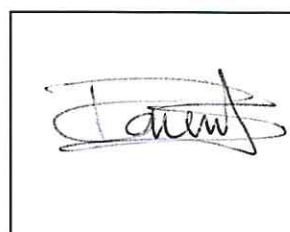
Aurore LAUDET

A blue ink signature, appearing to be 'Aurore', written in a cursive style with a horizontal line crossing through the middle of the letters.

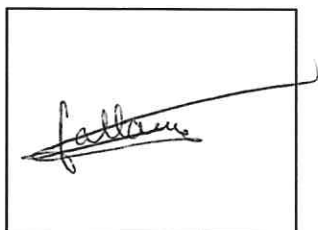
Damien OBRADOR

A black ink signature, appearing to be 'Damien', written in a cursive style with a horizontal line crossing through the middle of the letters.

Eve PARENT

A black ink signature, appearing to be 'Eve', written in a cursive style with a horizontal line crossing through the middle of the letters.

Josette VALLAU

A black ink signature, appearing to be 'Josette', written in a cursive style with a horizontal line crossing through the middle of the letters.